

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2942

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: Véloroute voie verte V50 L'échappée bleue, la Moselle Saône à vélo - Convention de partenariat pour

la période 2018-2020

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et

politiques urbaines

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthillier Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés: MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guilland), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2942

commission principale : déplacements et voirie

objet: Véloroute voie verte V50 L'échappée bleue, la Moselle Saône à vélo - Convention de partenariat pour la période 2018-2020

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet de soumettre pour approbation l'intégration de la Métropole de Lyon dans le comité d'itinéraire créé pour piloter la mise en œuvre et la promotion de la véloroute voie verte V50 de la frontière du Luxembourg à Lyon, en suivant la vallée de la Moselle, le canal des Vosges et la vallée de la Saône.

I - Les éléments de contexte

La Métropole est partie prenante d'une démarche partenariale de valorisation touristique de la Saône, coordonnée par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV). L'objectif prioritaire consiste à étudier et mettre en œuvre une voie verte le long de la Saône, support d'une mobilité douce locale mais aussi du grand itinéraire national de tourisme à vélo V50 dénommé "L'échappée bleue, la Moselle Saône à vélo".

Lyon constituera l'extrémité sud de cet itinéraire de 700 km, déjà praticable à 81 %. Avec un prolongement au nord, cette voie pourra devenir un des futurs grands itinéraires européens.

Cette position de porte de l'itinéraire et de point de jonction avec la ViaRhôna (Eurovélo 17) constitue un atout pour Lyon en termes d'attractivité comme de retombées économiques et touristiques. En effet, le tourisme à vélo connaît partout un fort engouement et est générateur de retombées pour les territoires.

Quelques chiffres clés sur le tourisme à vélo :

- 1,1 million de touristes itinérants (séjour à vélo) en 2016,
- 65 €= dépense moyenne d'un touriste à vélo par jour (contre 54 € pour un touriste),
- des retombées économiques importantes pour les territoires : entre 16 et 30 000 €/km/an (tour de Bourgogne à vélo : 23 000 €/km/an),
- un exemple : "La Loire à vélo" 30 000 000 € de retombées économiques en 2015 sur 800 km ; +25 % de fréquentation entre 2010 et 2015.

Cet aménagement, identifié dans les schémas national et régional des véloroutes et voies vertes, pourra bénéficier de financements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes mais aussi de l'appui du Plan Rhône-Saône (2014-2020).

Un 1^{er} topoguide de l'ensemble de l'itinéraire vient de paraître : les touristes à vélo vont donc être de plus en plus nombreux, avant même que l'itinéraire soit pleinement terminé. Les études pour la réalisation des aménagements sur la partie métropolitaine sont en cours dans le cadre du plan d'actions pour les mobilités actives.

II - Le comité d'itinéraire

Les acteurs intéressés par cet itinéraire se sont rencontrés à plusieurs reprises. Ils se sont déclarés en faveur du développement coordonné et de la mise en valeur de l'itinéraire, ainsi que de l'engagement de démarches concrètes. Ils ont souhaité créer un comité d'itinéraire regroupant les partenaires de l'ensemble de l'axe et permettant de coordonner et mettre en œuvre un plan d'actions.

Ainsi, lors d'un 1er comité de pilotage le 21 novembre 2017 à Port-sur-Saône, il a été décidé de constituer un comité d'itinéraire à compter du 1er janvier 2018 pour une durée de 3 ans reconductible, avec le Département de la Haute Saône comme chef de file.

Avec l'appui de l'association des Départements et Régions cyclables dont la Métropole est membre, un programme prévisionnel d'actions communes a été évalué à 549 000 € sur 3 ans (309 000 € d'investissement et 240 000 € de fonctionnement). Un comité technique divisé en 3 groupes thématiques "infrastructures et signalisation", "services, intermodalité et observation", "promotion et communication" a également été mis en place.

Afin de financer ce programme, la proposition de participation financière annuelle est de :

- 15 000 € pour les 3 régions,
- 10 000 € pour les 7 départements et les 2 Métropoles,
- 5 000 € pour les 6 Communautés urbaines et d'agglomération,
- 1 000 € pour les 10 Communautés de communes.

Il a été convenu de formaliser le partenariat au moyen de la signature d'une convention-cadre tripartite entre chacun des partenaires, le Département de la Haute Saône et l'établissement public industriel et commercial (EPIC) "Destination 70", son agence de développement touristique.

III - L'implication de la Métropole

L'expérience de la ViaRhôna à une échelle interrégionale montre que la constitution d'un comité d'itinéraire est indispensable pour promouvoir et mettre en tourisme l'itinéraire mais aussi accélérer et coordonner les aménagements.

L'implication de la Métropole permettra :

- de valoriser sa position privilégiée à la fois comme porte de l'itinéraire et comme point de jonction avec l'Eurovélo 17 ViaRhôna, offrant un accès à la Méditerranée ou à la Suisse. Cette situation unique est à promouvoir car elle peut générer des retombées économiques plus importantes qu'une simple halte,
- de s'appuyer sur ces grands itinéraires pour promouvoir Lyon comme ville phare du vélo, au croisement des politiques publiques en matière de tourisme et de modes actifs (aménagements, accueil, services),
- de mieux coordonner ce futur grand itinéraire national et européen avec l'aménagement et les fonctions locales des berges de la Saône, en promouvant un tourisme "fluvestre" (contraction de fluvial et terrestre) cohérent et porteur de développement ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve:

- a) la décision d'intégrer le comité d'itinéraire de la véloroute voie verte V50 "L'échappée bleue, la Moselle Saône à vélo", dont le Département de la Haute Saône est le chef de file,
- b) la participation au programme d'actions d'un montant de 10 000 € chaque année pour 3 ans soit 2018, 2019 et 2020,
- c) la convention à passer entre la Métropole, le Département de la Haute Saône et l'EPIC Destination 70, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette participation,
- 2° Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 30 000 € TTC, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 à 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P27O2296, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 10 000 € en 2018, 10 000 € en 2019,
- 10 000 € en 2020.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.